



PROCEDURE DE GESTION DES ABSENCES ET ABANDONS DE LA FORMATION

L'assiduité et l'implication des élèves sont des éléments clés de réussite de la formation, c'est pourquoi l'auto école J'M a établi une procédure de gestion des absences et abandons adaptée aux différentes situations rencontrées.

RAPPEL DES CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE LEÇON DE FORMATION SELON LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE J'M AUTO ÉCOLE :

L'annulation d'une leçon de conduite est possible, à condition de le faire au moins 48h avant le début de la leçon, sur le téléphone de l'enseignant attribué. Si l'annulation n'est pas effectuée dans le temps requis, un certificat médical vous sera demandé. En cas d'absence de ce dernier, la leçon vous sera facturée.

En cas d'absence prolongée de l'élève :

J'M auto école s'engage à reprendre contact par téléphone ou mail afin de comprendre les raisons de cet abandon et essayer de résoudre ou de conseiller les clients.